

[Rapport d'activité du Conseil national de la protection de l'enfance \(CNPE\) \[1\]](#)

Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). (2020). **Rapport annuel d'activité 2019 remis à la Ministre des Solidarités et de la santé et au Secrétaire d'État, chargé de la protection de l'enfance**. Paris : Ministère des Solidarités et de la Santé.

L'année 2019 était la dernière du premier mandat des membres du conseil national de la protection de l'enfance. Depuis 2017, le CNPE a adopté 44 avis et communiqués, dont quatre sur saisine du Gouvernement, huit à l'initiative du bureau et 32 dans le cadre du travail des cinq commissions, selon le programme de travail adopté par l'Assemblée plénière chaque année.

[En savoir plus \(Ministère des Solidarités et de la Santé\) \[2\]](#)

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-d%E2%80%99activit%C3%A9-du-conseil-national-de-la-protection-de-l%E2%80%99enfance-cnpe-1>

[2] <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/rapports-d-activites-du-cnpe>